

adil

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de Paris

Une question logement ? L'ADIL de Paris vous conseille gratuitement

- Des questions sur vos rapports avec votre bailleur ?
Avec votre locataire ?
- Des questions sur le fonctionnement de votre copropriété ?
- Un besoin d'information sur les impayés ?
Sur les procédures d'expulsion ?

- Vous souhaitez acheter un logement ? Faire établir un plan de financement ?
- Vous envisagez un investissement locatif ?
- Vous avez un projet d'amélioration de votre logement ?
De mise aux normes ou de rénovation énergétique ?

● *L'expertise juridique au service du logement des Parisiens*

Plus de 20 spécialistes juridiques et financiers dans le domaine du logement sont à votre disposition.

Une information complète et gratuite pour tous

● *L'assurance d'un conseil neutre et objectif*

L'ADIL de Paris est agréée par le Ministère en charge du logement et soutenue par la Ville de Paris, Action Logement, la CAF et de nombreux professionnels. La diversité des membres de l'ADIL est garante de son indépendance.

ADIL de Paris
46 bis, boulevard Edgar Quinet
75014 PARIS
www.adil75.org

● *L'ADIL de Paris vous offre une réponse claire et personnalisée, quelle que soit votre question*

● *Pour une information rapide, un juriste vous répond au **01 42 79 50 50***

● *L'ADIL vous accueille également sur rendez-vous :*

Près de chez vous dans les mairies d'arrondissement
Consultez les horaires et coordonnées sur www.adil75.org

À son siège : 46 bis, boulevard Edgar Quinet - 75014 Paris
Métro Edgar Quinet ou Montparnasse Bienvenue
Prenez rendez-vous avec un de nos juristes :
01 42 79 50 51

Retrouvez-nous également sur



Twitter (@ADIL_DE_PARIS)

Facebook (ADIL de Paris)



Votre rendez-vous au siège de l'ADIL
46 bis boulevard Edgar Quinet - 75014 Paris :

le à h